



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve
Section Agriculture – Sektion Landwirtschaft
T +41 26 305 58 00

grangeneuve-biodiv@fr.ch
www.grangeneuve.ch

—

Demande d'autorisation pour des essais

En vue de l'utilisation d'herbicides au moyen de l'application basée sur la détection¹ dans les surfaces de promotion de la biodiversité

Procédure d'obtention d'une autorisation pour des essais

1. L'agriculteur demande une autorisation au service cantonal de l'agriculture à l'aide du présent formulaire
2. Le traitement de la surface annoncée a lieu après l'obtention de l'autorisation

Charges / possibilités générales d'utilisation

- Les dispositions suivantes s'appliquent
 - [Note d'information](#) de l'OFAG sur le recours à la technique d'application de produits phytosanitaires basée sur la détection (version décembre 2025)
 - [Utilisation d'herbicides sur les surfaces de promotion de la biodiversité et les bandes semées pour organismes utiles – substances actives autorisées 2026](#)
- Les autorisations sont accordées pour les « prairies extensives » et les « prairies peu intensives » du niveau de qualité QI ou QII.
- Pas d'utilisation d'herbicides basée sur la détection sur les objets LPN selon les art. 18a et 18b, ainsi que sur les SPB dans la région d'estivage.
- L'autorisation est valable pour la lutte contre le rumex, les chardons des champs et les colchiques d'automne. La densité ne doit pas dépasser 1 plante/m² ou 20 % de la surface au maximum. Des traitements par foyer avec une densité plus élevée et des traitements combinés des espèces mentionnées sont possibles.
- Hauteur moyenne de la végétation au moment de l'utilisation : max. 25 cm

En soumettant la présente demande, le/la soussigné(e) accepte que le service cantonal de l'agriculture mette les informations ci-dessous à la disposition d'Agroscope.

¹ Ecorobotix, Rumex Sàrl, Allgäu Automation





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve

Section Agriculture – Sektion Landwirtschaft
T +41 26 305 58 00

grangeneuve-biodiv@fr.ch

www.grangeneuve.ch

—

Exploitation :

Nom Prénom

Rue N°

NPA Localité

Numéro
d'exploitation

Numéro de
téléphone E-mail

Parcelle 1 :

Commune	Surface totale	ares
Nom de la parcelle	Traitement contre:	Infestation : plantes / m ²	
N° de parcelle	Rumex	<input type="checkbox"/>
		Chardon des champs	<input type="checkbox"/>
		Colchique d'automne	<input type="checkbox"/>
Prairie extensive	QI <input type="checkbox"/>	QII <input type="checkbox"/>		
Prairie peu intensive	QI <input type="checkbox"/>	QII <input type="checkbox"/>		

Justification de l'utilisation du produit phytosanitaire



Grangeneuve



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve
Section Agriculture – Sektion Landwirtschaft
T +41 26 305 58 00

grangeneuve-biodiv@fr.ch
www.grangeneuve.ch

—

Date d'application prévue, marque de la machine et entrepreneur

Le / la soussigné(e) accepte qu'Agroscope effectue des évaluations sur les surfaces traitées et utilise les données recueillies, y compris celles de l'entrepreneur de travaux agricoles. Ces données sont traitées de manière confidentielle et ne sont publiées que sous une forme strictement anonyme.

Remarques : _____

Lieu, date : _____ Signature : _____

La présente demande doit être adressée à :

Grangeneuve, Section agriculture
Sophie Ortner
Rte de Grangeneuve 31
1725 Posieux

ou par e-mail à grangeneuve-biodiv@fr.ch

Décision du canton

- L'autorisation pour des essais est accordée
- L'autorisation pour des essais n'est pas accordée
- Conditions / remarques :

Lieu, date : _____ Signature : _____



Grangeneuve